



Compte-rendu du Conseil municipal Séance du 10 décembre 2020 à 19 h 00

L'an deux mil vingt, le 10 décembre, le Conseil municipal, légalement convoqué par Monsieur le Maire, Joseph AFRIBO, s'est réuni dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Rethel.

Date de convocation : 3 décembre 2020

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 26

Nombre de votants : 27 (26 présents et 1 pouvoir)

PRESENTS :

Mmes, MM. AFRIBO-MASSON-CHEVALLOT BEROUX- STEVIGNON-DEMENGEOT-
GRENIER-TRUCHASSOU-POLLET-LARANGE-MERCIER-BALDO-THOMAS-BINET-
LECAILLE-DEVIE-DAPREMONT-LANGONNIER-VANGIERDEGOM-DERIS-RICHARD-
AVERLY-FONTAINE-VUARNESSON-BOCAHUT-ULPAT- BRUNIN

ABSENTS OU EXCUSES :

M. DUPONT (pouvoir à Mme TRUCHASSOU)

M. DELAPLACE

Mme PERARD

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme DEVIE

Délibération n° 83/2020 : Adoption du règlement intérieur

Le Conseil, par 27 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

ADOpte le règlement intérieur présenté,

Délibération n° 84/2020 : Modification du règlement relatif aux chèques cadeaux

Le Conseil, par 21 voix pour, 0 contre, 6 abstentions (Mmes FONTAINE-BOCAHUT-BRUNIN et MM. AVERLY-VUARNESSON et ULPAT) :

APPROUVE le règlement relatif à l'opération Chèque cadeaux modifié,

Délibération n° 85/2020 : Ouvertures dominicales des magasins – Année 2021

Le Conseil, par 27 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

DONNE un avis favorable sur les dérogations suivantes pour les ouvertures dominicales des commerces de détail pour l'année 2021 :

- Alimentation générale et commerces de détail exceptés ceux entrant dans la catégorie «

Commerces et réparations d'automobiles et de motocycles »: 3, 10 et 24 janvier – 27 juin – 5 et 26 septembre – 21 et 28 novembre - 5, 12, 19 et 26 décembre 2021

- Commerces et réparations d'automobiles et de motocycles (dates nationales) : 17 janvier – 14

mars – 13 juin – 19 septembre – 17 octobre 2021

PRECISE que la Communauté de communes du Pays rethélois a été saisie, pour avis conforme, dans les cas où plus de cinq dimanches sont autorisés,

PRECISE que les dates seront définies par arrêté du Maire,

Délibération n° 86/2020 : Cession d'une parcelle à Habitat 08 dans le cadre du programme immobilier sur le site de l'ancienne gendarmerie

Le Conseil, par 27 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

ACCEPTTE de vendre la parcelle cadastrée AC n° 324, d'une superficie de 700 m², sise Avenue Charles de Gaulle, à Habitat 08,

DIT que le prix de vente est fixé à 21 000 €, conformément à l'estimation du service des Domaines,

Délibération n° 87/2020 : Acquisition d'une parcelle sise rue Maurice Ravel appartenant à Habitat 08

Le Conseil, par 27 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

DECIDE d'acquérir une superficie d'environ 765 m² sur la parcelle cadastrée AB n° 269 sise rue Maurice Ravel appartenant à Habitat 08,

DIT que le prix de vente est fixé à l'euro symbolique,

DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours,

PRECISE que cette parcelle, une fois propriété de la Ville, sera classée dans le domaine public communal,

Délibération n° 88/2020 : Acquisition de parcelles sises rue Maurice Ravel afin de les intégrer au domaine public communal

Le Conseil, par 27 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

DECIDE d'acquérir les parcelles suivantes sises rue Maurice Ravel :

o AB n° 171, d'une superficie d'environ 100 m², appartenant aux conjoints AELTERS et leurs ayants droits

o AB n° 172, d'une superficie d'environ 80 m², appartenant aux conjoints MORELLE

DIT que le prix d'achat est fixé à l'euro symbolique,

DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours,

PRECISE que ces parcelles, une fois propriété de la Ville, seront classées dans le domaine public communal,

Délibération n° 89/2020 : Validation de l'Avant-Projet de réaménagement du secteur de la Pertinguette plateau bas et de son nouveau plan de financement prévisionnel

Le Conseil, par 21 voix pour, 0 contre, 6 abstentions (Mmes FONTAINE-BOCAHUT-BRUNIN et MM. AVERLY-VUARNESSE et ULPAT) :

VALIDE l'Avant-Projet de réaménagement du secteur de la Pertinguette plateau bas et son plan de financement prévisionnel,

VALIDE la poursuite des études et le lancement d'une consultation afin d'engager les travaux,

APPROUVE les termes de la convention, ci-annexée, relative à la mise en séparation et à la réhabilitation des branchements eaux usées et eaux pluviales dans le cadre des travaux d'aménagement du secteur de la Pertinguette plateau-bas,

APPROUVE la modification du plan de financement prévisionnel de l'opération,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les études de conception, de lancer la consultation des entreprises afin d'aboutir aux travaux,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que ses éventuels avenants,

CHARGE Monsieur le Maire de veiller à la bonne exécution des dispositions de la convention,

Délibération n° 90/2020 : Tarifs de location des logements municipaux

Le Conseil, par 27 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

APPROUVE les montants des loyers suivants, à compter du 1er janvier 2021, indexés selon l'indice INSEE de référence des loyers IRL du 2ème trimestre 2020 à savoir 130.57 :

- F1/T1 : 88,27 €
- F1bis/T1bis : 150 €
- F2/T2 : 255,50 €
- F3/T3 : 299,77 €
- F4/T4 : 343,77 €
- F5/T5 : 383,50 €

Délibération n° 91/2020 : Tarifs de location des salles municipales et de l'Atmosphère

Le Conseil, par 27 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

FIXE les tarifs de location des salles municipales et des salles de L'Atmosphère,

Ces tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2021,

PRECISE que :

- Toutes les manifestations organisées par la Ville de Rethel ou dans le cadre d'une convention de partenariat avec la Ville seront exclues de cette délibération
- Les associations loi 1901 déclarées en Préfecture et domiciliées à Rethel, bénéficieront, une fois par an, de la gratuité d'une salle au choix (hors forfait ménage et techniques) ou ne verseront que 50 % du prix de location pour la première occupation de la grande salle de L'Atmosphère
- Les occupations comprennent les matériels et mobiliers disponibles dans la salle. Pour toute demande complémentaire, les tarifs de location de matériel seront appliqués

Délibération n° 92/2020 : Droits, taxes et tarifs

Le Conseil, par 27 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

FIXE les montants des droits, taxes et tarifs divers perçus par la Ville,

Ces tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2021,

PRECISE qu'une caution sera demandée pour toutes les locations diverses de matériels et pour les droits de stationnement des cirques. Le montant de cette caution est fixé à 50 % du montant total de la location,

Délibération n° 93/2020 : Tarifs des fêtes de Sainte-Anne

Le Conseil, par 27 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

FIXE les tarifs applicables aux industriels forains lors des fêtes de Sainte-Anne suivants :

	PARTIE PROFESSIONNELLE							
	Droits de place/ métier				Prestations complémentaires		Distributeurs automatiques	Participation aux services
Critères	Métier enfantin de cat. 1	Métier forain de cat. 2 à 4 et autres	Métier de bouche (petite restauration, confiserie, etc.) de surface utile	Chapiteau, Terrasse et matériel de type tables et bancs	Réduction au titre de la mise en œuvre d'un groupe électrogène	Forfait eau en rapport avec l'activité foraine (hors métier de cat. 1)	Par appareil	
Unité	M ²	M ²	M ²	M ²	Forfaire	Forfaitaire	Forfaitaire	Forfait par métier présent
Tarifs appliqués	2,00€	2,50€	2,70€	2 €/m ²	450,00€	153,00€	15,00€	60 €/métier

Délibération n° 94/2020 : Régie d'avance et de recettes Service animation et affaires culturelles

Le Conseil, par 27 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

FIXE les tarifs suivants dans le cadre de la régie d'avance et de recettes « Service Animations et affaires culturelles » :

Encaissements :

- * Emplacement Printemps des Arts : 15 €
- * Catalogue Printemps des Arts : 2 €
- * Entrée spectacle élection Miss Sainte Anne : 10 €
- * Concerts de saison dans les Salons d'honneur : 12 €
- * Entrée thé dansant : 15 €
- * Entrée spectacle Opéra de Reims : 15 € / 10 € (-12 ans)
- * Consommations :
 - o Eau : 1 € (1,5L) / 0,50 € (0,5L)
 - o Softs, jus de fruits et sodas : 2 € (canette)
 - o Bière pression : 2 € (25cl)
 - o Bière bouteille : 3 € (bouteille)
 - o Vin : 2 € (12cl) / 10 € (bouteille)
 - o Champagne : 2 € (blida) / 3 € (flûte 10 cl) / 20 € (bouteille)

- o Café ou thé : 1 €
- o Assiette mixte : 10 €
- o Tarte ardennaise : 2,50 € (part) / 15 € (tarte)
- o Tarte sucrée : 2,50 € (part) / 15 € (tarte)

Paiements :

- * Miss Sainte-Anne : 320 €
- * Dauphines : 190 €
- * Candidates : 50 €
- * Associations participant à la cavalcade de Sainte-Anne : 320 € ou 160 €

Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2021,

Délibération n° 95/2020 : Concessions cimetièrè – Versement du produit des concessions au CCAS

Le Conseil, par 27 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

DECIDE que les produits des concessions du cimetièrè sont, désormais, versés uniquement au CCAS, Cette décision interviendra à compter du 1^{er} janvier 2021.

Délibération n° 96/2020 : Versement, à la Communauté de communes, de la dotation perçue dans le cadre de la mise sous plis relative à l'élection municipale

Le Conseil, par 27 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

DECIDE de reverser, la dotation de 2 596,54 € perçue, à la Communauté de communes, afin que celle-ci puisse indemniser ses agents ayant effectués ces travaux, régler les charges sociales et patronales afférentes et d'éventuels frais annexes liés à cette prestation,

DIT que les crédits nécessaires à cette régularisation ont bien été perçus et portés au budget de l'exercice 2020 aux articles et chapitres prévus à cet effet,

Délibération n° 97/2020 : Subvention RPA-CCAS – Année 2020

Le Conseil, par 27 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

DECIDE de modifier le montant des subventions attribués, au titre de l'exercice 2020, au CCAS et à la RPA :

- Pour le CCAS : 173 452 €
- Pour la RPA : 169 405 €

Délibération n° 98/2020 : Révision des AP/CP – Vestiaires sportifs

Le Conseil, par 27 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

PROPOSE la révision de l'AP/CP telle que présentée ci-dessous :

PROPOSITION D'AP/CP -VESTIAIRES SPORTIFS						
	Autorisation de programme	Crédits de Paiement				
		2017	2018	2019	2020	2021
Révision du 22/07/2020	1 650 000,00 €	4 800,00 €	35 686,56 €	141 569,20 €	1 467 944,24 €	- €
Révision du 10/12/2020	1 650 000,00 €	4 800,00 €	35 686,56 €	141 569,20 €	900 000,00 €	567 944,24 €

Délibération n° 99/2020 : Révision des AP/CP – Traitement urbain des espaces publics Paroche - Bizet

Le Conseil, par 27 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

PROPOSE la révision de l'AP/CP telle que présentée ci-dessous :

PROPOSITION D'AP/CP - TRAITEMENT URBAIN DES ESPACES PUBLICS PAROCHE						
	Autorisation de programme	Crédits de Paiement				
		2017	2018	2019	2020	2021
Révision du 10/06/2020	610 000,00 €	23 322,00 €	25 793,80 €	40 332,99 €	520 551,21 €	
Révision du 10/12/2020	610 000,00 €	23 322,00 €	25 793,80 €	40 332,99 €	400 000,00 €	120 551,21 €

Délibération n° 100/2020 : Révision des AP/CP – Site ancienne gendarmerie

Le Conseil, par 27 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

PROPOSE la révision de l'AP/CP telle que présentée ci-dessous :

PROPOSITION D'AP/CP – Site ancienne gendarmerie					
	Autorisation de programme	Crédits de Paiement			
		2018	2019	2020	2021
Révision du 17 décembre 2019	480 000,00 €	8 880,91 €	325 624,06 €	145 495,03 €	
Révision du 10/12/2020	480 000,00 €	8 880,91 €	325 624,06 €	85 000,00 €	60 495,03 €

Délibération n° 101/2020 : Révision des AP/CP – Espace vert – Cadre de vie

Le Conseil, par 27 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

PROPOSE la révision de l'AP/CP telle que présentée ci-dessous :

PROPOSITION D'AP/CP – Espace vert – Cadre de vie					
	Autorisation de programme	Crédits de Paiement			
		2018	2019	2020	2021
Révision du 16 décembre 2019	150 000,00 €	4 103,40 €	72 898,48 €	72 998,12 €	
Révision du 10/12/2020	150 000,00 €	4 103,40 €	72 898,48 €	55 000,00 €	17 998,12 €

Délibération n° 102/2020 : Révision des AP/CP – Aménagement secteur Pertinguette plateau bas

Le Conseil, par 27 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

PROPOSE la révision de l'AP/CP telle que présentée ci-dessous :

PROPOSITION D'AP/CP -						
	Autorisation de programme	Crédits de Paiement				
		2019	2020	2021	2022	2023
Révision du 22/07/2020	1 500 000,00 €	864,00 €	550 000,00 €	550 000,00 €	399 136,00 €	
Révision du 10/12/2020	3 130 000,00 €	864,00 €	550 000,00 €	550 000,00 €	1 399 136,00 €	630 000,00 €

Pour publication, à Rethel le 16 DEC. 2020

Le Maire

Joseph AFRIBO



Ces délibérations sont consultables à l'Hôtel de Ville – Place de la République- 08300 RETHEL.

DELAIS ET VOIES DE RECOURS

L'intéressé qui désire contester l'une des présentes décisions, peut saisir le Tribunal Administratif d'un recours contentieux dans le délai de deux mois de la date d'accomplissement de la dernière de ces deux formalités légales : 1) transmission au contrôle de légalité 2) publication. Il peut également saisir le **Président** d'un recours gracieux, lequel prolonge le délai de recours contentieux qui peut alors être engagé dans le délai de deux mois à compter de la date de rejet du recours gracieux. Le défaut de notification d'une décision dans les deux mois suivant l'introduction d'un recours contentieux à la fois contre le rejet tacite de son recours administratif et contre la décision implicitement confirmée, devant le tribunal administratif, dans les deux mois suivant l'expiration du délai de deux mois.

INVESTISSEMENT				
	Au budget avant DM	DEPENSES	RECETTES	au budget après DM
21318/412/101080599 : révision AP/CP	1 467 944,24 €	- 567 944,24 €		900 000,00 €
Opération 101080599 : APCP 4 :Vestiaires sportifs		- 567 944,24 €	- €	
2151/824/101340499 : révision AP/CP	520 551,21 €	- 120 551,21 €		400 000,00 €
Opération 101340499 - APCP 5 : Traitement Urbain des Espaces publics paroche		- 120 551,21 €	- €	
2131/824/1010599 : révision AP/CP	145 495,03 €	- 60 495,03 €		85 000,00 €
Opération 1010599 - APCP N° 13 : Site de l'ancienne Gendarmerie		- 60 495,03 €	- €	
2121/823/1010799 : révision AP/CP	72 998,12 €	- 17 998,12 €		55 000,00 €
Opération 1010799 - APCP N° Espaces verts cadre de vie		- 17 998,12 €	- €	
2183/020/101004 : CIRIL : logiciel sortie service commun	5 969,00 €	12 000,00 €		17 969,00 €
Opération 101004 - NTIC		12 000,00 €	- €	
2188/024/101020		76 000,00 €		76 000,00 €
Opération 101020 - Eclairage de Noël		76 000,00 €	- €	
			- €	- €
		- €	- €	
1641 - Emprunt	5 218 428,17 €		- 678 988,60 €	4 539 439,57 €
Chapitre 16		- €	- 678 988,60 €	
		- 678 988,60 €	- 678 988,60 €	

- €

	Avant DM		Après DM	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 146 987,00 €	7 070 629,23 €	5 320 487,00 €	7 070 629,23 €
	1 923 642,23 €		1 750 142,23 €	
Investissement	12 900 909,54 €	12 900 909,54 €	12 221 920,94 €	12 221 920,94 €
	- €		- €	

Délibération n° 105/2020 : Ouverture d'un poste permanent d'attaché territorial à temps complet

Le Conseil, par 27 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

ADOpte le tableau des effectifs actualisé, présenté ci-dessus,

DECIDE d'ouvrir un poste permanent à temps complet sur le grade d'attaché territorial,

PRECISE que l'agent sera rémunéré sur la base de rémunération du grade d'attaché territorial appartenant au cadre d'emplois des attachés territoriaux. Il pourra prétendre aux différentes primes et indemnités relatives à ce grade et cadre d'emplois mis en place dans la collectivité,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent nommé dans ce poste ainsi créé et aux charges sociales et impôts s'y rapportant sont inscrits au budget de l'exercice 2021 aux articles et chapitres prévus à cet effet,